

**RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7-2 DE LA CONVENTION  
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION  
ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**ETAT PARTIE :** Algérie

**DATE DE PRESENTATION :** janvier 2011

**1 – MESURES NATIONALES D'APPLICATION :** (référence : article 7, paragraphe 1-a)

**1.1 MESURES CONSTITUTIONNELLES**

Article 132 de la Constitution : les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi.

**1.2 MESURES LEGISLATIVES**

Ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions.

**1.3 MESURES REGLEMENTAIRES**

- décret présidentiel n°432-2000 du 17 décembre 2000 portant ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret présidentiel n°03-211 du 08 mai 2003 portant création, composition, fonctionnement et missions du Comité Interministériel de Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret exécutif n°98-96 du 18 mars 1998 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions, modifié et complété par le décret exécutif n°04-304 du 13 septembre 2004.

**1.4 – AUTRES MESURES**

- des instructions particulières ont été données pour que les dispositions pertinentes de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction soient introduites dans les programmes d'enseignement des établissements de formation de l'armée algérienne.

## 2.1 – STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL : (référence : article 7, paragraphe 1.b)

Les mines antipersonnel en dotation ou en stock dans les unités de l'armée algérienne étaient de l'ordre de cent soixante cinq milles quatre vingt mines antipersonnel (165080) réparties, par types et quantité, selon le tableau ci-après :

TYPES DE MINES	QUANTITE
<b>1. Mines à pression</b>	
▪ PMD 6	43 000
▪ PMD 6 M	7 800
▪ PMN	2 359
▪ PMA – 1	7 812
▪ GLD 115	9000
<b>2. Mines Bondissantes</b>	
▪ OZM	777
<b>3. Mines à traction</b>	
▪ POMZ 2 et POMZ 2M	71 000
▪ PROM-1	4 500
▪ PMR 2A	15 832
▪ GLD 125	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>165080</b>

**2.2 – MINES ANTIPERSONNEL DECOUVERTES APRES L'EXPIRATION DU DELAI DE DESTRUCTION PREVU PAR L'ARTICLE 4 :** (référence : format amendé par la 8<sup>ème</sup> Assemblée des Etats-Parties):

Néant.

**3 – LOCALISATION DES ZONES MINEES :** (référence : article 7 paragraphe 1.c).

### 3.1 – ZONES INTENSEMENT MINEES PAR L'ARMEE COLONIALE :

Les frontières algériennes de l'Est avec la Tunisie et de l'ouest avec le Maroc ont fait l'objet de verrouillage par l'armée coloniale qui avait procédé à l'installation de barrages minés dénommés « ligne Challe » et « ligne Morice ». Parmi les mines antipersonnel utilisées, il y a:

- 5 modèles de mines antipersonnel à fragmentation :

- . APMB 51 et 51/55 (modifiée),
- . M3 ;
- . M2A1 ;
- . M2A3.

- 5 modèles de mines antipersonnel à effet de souffle :

- . APID 51-53(certaines sont montées avec allumeur à pression indétectable) ;
- . APID 59(montée avec allumeur à pression indétectable ; certaines sont également munies d'alvéole de piégeage de fond) ;
- . MAPDV 59(détectables à volonté).

- 4 modèles de mines éclairantes ( qui ne sont pas des mines antipersonnel mais font partie intégrante du barrage) :

- .Modèle 1950(MI.E.50) ;
- .Modèle 1956(MI.E.56) ;
- .Modèle combiné 1956(MI.E.C.56) ;
- .Modèle combiné 1958.

Sur un total de 525.311 mines découvertes et détruites du 27 novembre 2004 au 31 décembre 2010, 83% sont des mines à effet de souffle contre 16% à fragmentation et 1% seulement d'éclairantes.

La densité des mines sur les lignes de la frontière Est comme de la frontière Ouest varie de 0,8 à 3,5 mines par mètre linéaire.

L'exploitation des plans des champs de mines antipersonnel datant de l'époque coloniale remis par les autorités militaires françaises, le 20 octobre 2007, n'ont pas permis d'identifier d'autres zones polluées du territoire algérien que celles découvertes auparavant par l'Armée Nationale Populaire. Il s'agit des zones où la présence de mines antipersonnel est avérée où soupçonnée qui se répartissent comme suit :

**3.1.1 – LOCALISATION A LA FRONTIERE EST :**

- ligne Morice (1957 – 1958) : Cette ligne s'étend sur une distance de 460 Kms de Annaba à Negrine en passant par Souk-Ahras, Tébessa, El Ma Labiodh et Bir El Ater ;
- ligne Challe (1958 – 1959) : Cette ligne s'étend d'Oum Tboul à Souk-Ahras en passant par El Ayoun, El Kala, Ain El-Assel, Taref, Bouhadjar. Elle se prolonge ensuite vers le Sud en passant par El Kouif jusqu'à Negrine.

**3.1.2 – LOCALISATION A LA FRONTIERE OUEST :**

Les deux lignes (Morice 1958) et (Challe 1959) sont parallèles et parfois confondues ; la ligne Challe ayant été édifée en renforcement de la ligne Morice. A l'Ouest et au Sud Ouest, elles s'étendent sur une longueur de 700 Kms, allant de Marsa Ben M'Hidi jusqu'à Béchar en passant par les localités d'El Aricha, Mechria, Ain Sefra, Djeniène Bourezgue et Béni-Ounif.

### **3.2 – ZONES DE DECOUVERTE DE CHAMPS DE MINES ANTIPERSONNEL DATANT DE L'EPOQUE COLONIALE HORS DES BARRAGES « CHALLE ET MORICE » :**

La présence de champs de mines antipersonnel hors des barrages frontaliers est signalée en certains endroits à travers le territoire national, ce qui nécessite l'intervention ponctuelle d'artificiers en vue de leur neutralisation.

Quatre (04) bouchons de mines ont été découverts hors champs des barrages « Challe et Morice » et neutralisés à :

- Sidi-Medjahed (Tlemcen) d'une longueur de 54 Km, éloigné de 30 Km des barrages ;
- El-Aricha (Naâma) d'une longueur de 500 m, éloigné de 25 Kms des barrages ;
- Sétif (au Nord Ouest de l'aéroport) d'une longueur de 2 km sur 20 m de largeur d'où 93 MAP ont été retirés et détruits;
- Bir El Ater (au niveau du stade communal) d'où 286 MAP dont 10 à fragmentation et 01 obus ont été retirés et détruits au cours d'une opération menée du 06 au 18 octobre 2010.

### **3.3 – ZONES MINEES PAR LES GROUPES TERRORISTES :**

Les zones minées par les groupes terroristes se situent essentiellement dans le nord du pays. Les mines employées par les groupes terroristes sont de fabrication artisanale et répondent parfaitement à la définition donnée par l'article 2-2 de la Convention. Une carte géographique datée du 15 janvier 2003, consignait les zones où la présence de mines est avérée ou soupçonnée, a été jointe au rapport initial de l'Algérie déposé en avril 2003.

### **3.4 – ZONES MINEES PAR L'ARMEE ALGERIENNE :**

Compte tenu de la situation qui prévalait dans les années quatre vingt dix, la pose de champs de mines antipersonnel comme mesure de protection passive autour de certains sites sensibles et autres pylônes de haute et de très haute tension a été rendu nécessaire tant ils constituaient des cibles privilégiées des groupes terroristes.

La pose de ces champs de mines a été exécutée en 1994 et 1995.

### **3.5 – ZONES MINEES CONSERVEES EN SITES HISTORIQUES :**

Deux (02) zones minées ont été conservées en l'état pour servir de sites historiques et de mémoire. Il s'agit de deux (02) portions de ligne « Challe » sises :

- l'une, à l'Est du pays, au lieu dit El Debdoubi El R'Mila à 3 Km de la commune d'EL Kouif dans la wilaya de Tébessa et s'étale sur 150 m de longueur sur 20 m de large ;
- l'autre, à l'Ouest, à El Menabha dans la wilaya de Béchar et s'étale sur 800 m de longueur contre 25 m de large.

Ces deux (02) zones sont dûment protégées et repérées comme sites relevant du patrimoine de la Guerre de Libération Nationale.

**4 – MINES ANTIPERSONNEL CONSERVEES A DES FINS D'INSTRUCTION ET DE FORMATION :** (référence : article 7, paragraphe 1-d)

Initialement, l'Algérie avait conservé, conformément à l'article 3 de la Convention, les quantités de mines antipersonnel suivantes :

TYPES DE MINES	QUANTITE
- PMD 6	600
- PMD 6M	3000
- PMN	800
- PMA-1	610
- GLD-115	5760
- Type OZM	500
- POMZ2 ET POMZ 2M	1000
- PROM-1	220
- PMR 2A	140
- GLD 125	2400
<b>TOTAL</b>	<b>15030</b>

90 d'entre-elles ont été utilisées, entre temps, dans la formation. En 2008, l'Algérie a décidé de n'en conserver que 6.000 mines antipersonnel réparties comme suit :

Mines PMD-6	: 500
Mines PMD-6 M	: 500
Mines PMN	: 200
Mines PMA	: 200
Mines GLD-115	: 3015
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 200
Mines A/P PROM-1	: 100
Mines A/P PMR-2A	: 80
Mines A/P GLD125	: 1005

Une première séquence de destruction de 1000 mines antipersonnel a eu lieu le 28 décembre 2008, en présence des membres du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

Une seconde séquence de destruction de 7940 mines antipersonnel a eu lieu le 23 mars 2009, toujours, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

La première séquence de destruction de 1.000 mines antipersonnel a eu lieu le 28 décembre 2008 et a porté sur la destruction de :

Mines PMD-6	: 25
Mines PMD-6 M	: 190
Mines PMN	: 100
Mines PMA	: 100
Mines GLD-115	: 90
Mines OZM	: 100
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 100
Mines A/P PROM-1	: 40
Mines A/P PMR-2A	: 15
Mines A/P GLD125	: 240

La deuxième séquence a emporté la destruction de 7940 mines antipersonnel :

Mines PMD-6	: 30
Mines PMD-6 M	: 2310
Mines PMN	: 455
Mines PMA	: 310
Mines GLD-115	: 2655
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 700
Mines A/P PROM-1	: 80
Mines A/P PMR-2A	: 45
Mines A/P GLD125	: 1155

Les boîtiers et les piquets en bois des mines PMD6 et PMD-6M ont été brûlés sur site.

Les boîtiers et les bobines de fil de piégeage des mines PMA-1 ont été écrasés sur site.

Les corps métalliques des mines POMZ -2 et POMZ-2M ont été fondus le 23 mars 2009 dans un atelier, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

Ce nombre de 6000 mines antipersonnel, conservées au titre de l'article 3, a été réduit les 20 et 21 octobre 2009 de 15 PMD-6M et 15 PMN utilisées lors des essais effectués sur un système d'ouverture de brèches à distance. L'Algérie ne retient plus que de 5.970 mines au titre de l'exception prévue à l'article 3.

## 5 – PROGRAMME DE DESTRUCTION : (référence : article 7, paragraphe 1-f)

### 5.1 DESTRUCTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 :

L'Algérie a parachevé les opérations de destruction de la totalité de son stock le 21 novembre 2005, conformément à l'article 4 de la Convention. Les quantités et types de mines antipersonnel détruites étaient les suivants :

TYPES DE MINES	QUANTITE	ECHEANCE
- PMD6	42400	Avril 2006
- PMD 6M	4800	
- PMN	1559	
- PMA 1	7202	
- GLD 115	3240	
- TYPE OZM	277	
- POMZ-2 ET POMZ-2M	70000	
- PROM 1	4280	
- PMR 2 A	15692	
- GLD 125	600	
<b>TOTAL</b>	<b>150050</b>	

L'Algérie a amorcé la destruction de son stock de mines antipersonnel le 24 novembre 2004 où un premier lot de 3030 mines a été détruit lors d'une cérémonie publique inaugurée par son excellence le Président de la République en présence d'observateurs étrangers et nationaux. D'autres séquences de destruction de lots ont eu lieu par la suite durant l'année 2005. La destruction de la totalité du stock programmé a été achevée le 21 novembre 2005 par la destruction d'un dernier lot de 3030 mines lors d'une cérémonie officielle publique tenue sous les auspices de son excellence le Président de la République. A cette cérémonie, ont été conviées des personnalités algériennes et étrangères concernées par la problématique des mines antipersonnel, des autorités parlementaires et gouvernementales, les membres du corps diplomatique accrédités à Alger, les attachés militaires accrédités à Alger, les membres du Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ainsi que les représentants des médias, toutes branches confondues. L'Algérie remplissait ainsi ses obligations au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa, six (06) mois avant l'échéance conventionnelle fixée à avril 2006.

Récemment et en exécution de son engagement de réduire son stock de mines retenu au titre de l'article 3 de la Convention, deux (02) nouvelles séquences de destruction ont été programmées. Par ailleurs, les 20 et 21 octobre 2009, 30 mines supplémentaires ont été prélevées au titre d'essais sur un système d'arme. Le total des mines du stock algérien détruites s'élève désormais à : 160.010.

## **5.2 DESTRUCTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 5 :**

Un programme de dépollution de l'ensemble du territoire national par des unités spécialisées de l'armée algérienne a été entamé le **27 novembre 2004**. Il consiste en :

- la reprise des travaux de déminage systématique menés le long des frontières depuis 1963 et arrêtés en 1988 ;
- le déminage des zones minées par l'armée algérienne dans sa lutte contre le terrorisme ;
- la neutralisation des mines antipersonnel en chaque lieu où leur présence est signalée.

Au **31 décembre 2010**, la poursuite des travaux de déminage humanitaire systématique entrepris le long des frontières Est et Ouest a permis la découverte et la destruction de **525.372** mines antipersonnel dont 2.575 mines éclairantes. Ces opérations de dépollution des zones minées ont été effectuées manuellement.

Les tableaux annexés au présent Rapport dressent la liste des zones où la présence de mines antipersonnel est avérée (annexes 1.1, 1.2 et 1.3) ainsi que celle où la présence des mines antipersonnel est soupçonnée (annexes (2.1 et 2.2) et décrivent les progrès y accomplis au titre de l'article 5.

## **5.3 BILAN DES OPERATIONS DE DEMINAGE DES ZONES MINEES PAR L'ARMEE ALGERIENNE**

En application de la Convention d'Ottawa, il a été décidé de procéder au déminage de tous ces sites qui sont localisés au nord du pays. Ainsi, sur le territoire de la 5ème Région Militaire, qui se trouve au Nord Est du pays, l'opération de déminage de l'ensemble des 48 pylônes a été exécutée et s'est soldée par la destruction de la totalité des 499 mines posées. Sur le territoire de la 2ème Région Militaire se trouvant au Nord Ouest du pays, les 9172 mines antipersonnel posées sur dix (10) sites ont été détruites durant la période allant du 03 juin au 17 juillet 2005. Sur le territoire de la 1ère Région Militaire se trouvant au centre du pays, 2.967 mines antipersonnel ont été détruites au 31 décembre 2010.

A ce jour, le nombre de mines antipersonnel détruites est de 15.626 mines sur un total de 15.709 mines posées. Il en reste 83.

#### **5.4 BILAN DE DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES**

Du 1° janvier 2007 au 31 décembre 2010, le bilan des mines antipersonnel, isolées, découvertes en dehors des zones minées ou soupçonnées de l'être, s'élève à : **532** unités (Cf. tableaux de localisation ci- dessous).

**NEUTRALISATION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2007**

<b>Dates</b>	<b>Wilaya</b>	<b>Circonstance de découverte</b>	<b>Nbr</b>
10/01/2007	Alger	Découverte d'une MAP dans une salle omnisports aux Eucalyptus	01
16/01/2007	Djelfa	Découverte d'une mine antichar récupérée dans 1 refuge terroriste	01
22/01/2007	Blida	Découverte de 8 MAP	08
25/01/2007	Nâama	Découverte de 46 MAP (40 APID +6 bondissantes) au siège de la Kasma des Moudjahidine de Ain Safra	46
28/01/2007	Skikda	Découverte d'une MAP village MENZEL EL ABTAL (Azzaba)	01
31/01/2007	Médéa	Découverte d'une MAP à Oued Zaoua	02
13/02/2007	Souk Ahras	Découverte de deux MAP à TAOURA	01
18/02/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à Djibel Berouagui	01
21/01/2007	Tlemcen	1 MAP à Zenata El Gaadi	01
03/03/2007	Batna	1 MAP à Tafrounete	01
05/03/2007	Bechar	11 MAP lors d'une opération de terrassement de terrain Beni Ounif	11
09/03/2007	Bechar	Découverte de 6 MAP à Beni Ounif	06
09/03/2007	Guelma	Découverte d'une MAP à Bechar Sid El Bakarate / Oued Fragla/Guelma par un citoyen	01
18/03/2007	Guelma	Découverte par un citoyen 8 MAP à El Khabbania / Bouchegouf	08
20/03/2007	Djelfa	1 civil blessé suite à l'explosion d'un obus à proximité de son domicile à Sad Ouled Gouini Ain Maabra/Djelfa. L'obus a été découvert par la victime à Djebel DAKDAR/Ain Maabad/Djelfa	
	El-tarf	Découverte d'une MAP par les ouvriers de la société des travaux hydrauliques à Ain El Assel	01
21/03/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen LEMKIMENE / Sidi Fredj	01
25/03/2007	Ain Defla	Découverte de 2 MAP à proximité de poteaux électriques au douar BELOUNE /	02
29/03/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP dans 1 champ agricole à Hiles	08
29/03/2007	Souk Ahras	1 MAP récupérée lors de la perquisition d'un domicile à BERRAL Salah	01
31/03/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP par un citoyen à Douar Lahdjar Lasfer / Lahoudjbet	01
13/04/2007	Laghouat	Découverte d'une MAP	01

14/04/2007	El-Taref	Découverte de deux MAP sur le chemin de wilaya n°110 (Ain El Amel – R'Mel Souk)	02
------------	----------	---	----

23/04/2007	Souk Ahras	Destruction de 7 MAP, 4 obus de mortier et 04 obus d'artillerie datant de l'ère coloniale	07
26/04/2007	Guelma	Destruction d'un obus de 82mm datant de l'ère coloniale. Ce projectile a été découvert par un berger à Djebel Mechtet Elafia / Belkhir.	
29/04/2007	Constantine	Découverte d'un obus lors de travaux effectués par une société chinoise.	
09/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP à Safsah / Aouinet	01
11/05/2007	Sétif	Destruction d'une mine antichar découverte par un citoyen à BELAA	
12/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Safsah / Aouinet	
24/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Mechta Ouled Ali Ben Saad / Ain Zerga	
31/05/2007	Souk ahras	Découverte de 15 MAP par les habitants de Mechtet Benatia / Taoura.	
06/04/2007	Guelma	Découverte de 15 MAP par des militaires	15
16/04/2007	Skikda	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Senhadja/Bouhadjar/	06
19/04/2007	Boumerdes	Découverte de 4 MAP dans 1 refuge terroriste à Bouzegza	04
20/04/2007	Tlemcen	1 MAP découverte à EL M'KAM / Beni Said	01
22/04/2007	Souk Ahras	Découverte lors d'un terrassement de 29 MAP (16 +13) dans une école primaire à Taoura	29
23/04/2007	Blida	Découvertes de 5 grenades et 3 MAP au domicile d'un citoyen	03
05/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à douar BELOUNA	01
24/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP au douar BELOUNA/Ain N'sour	01
25/05/2007	Mostaganem	Arrestation d'un individu détenant une MAP	01
01/06/2007	Bejaia	Découverte de quatre (04) engins explosifs dont 1 MAP à Azeghar/Drâa El Kaid	01
13/06/2007	Oran	Découverte de 4 MAP	04
15/06/2007	Relizane	Découverte d'une MAP découverte El Kouadir Oum El Drous/El Obrid	01
	Bechar	Découverte de trois MAP déterrées au niveau d'une ferme agricole Beni Ounif	03
17/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP découverte dans la forêt El Medbra	01
26/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP El Mactââ/ Arzew	01

28/06/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à proximité d'un réservoir d'eau	01
07/07/2007	Djelfa	Découvertes de 2 MAP	02
11/07/2007	Annaba	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste à El Ouladja / Bouzig	03
	Skikda	Découverte de 2 obus par les ouvriers de la société COJAAL (autoroute Est Ouest) dans la zone de Fedj Dehir/El Harrouch	
15/07/2007	Annaba	Découverte d'une MAP à Bouzizi	01
20/07/2007	Skikda	Découverte d'un obus dans un chantier de Cojaal à Salah Bouchaour / (autoroute Est Ouest)	
4/08/2007	Tébessa	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste	03
17/08/2007	Nâama	Découverte d'un MAP à Djelfa Said El Botma	01
03/09/2007	Tébessa	Découverte de 5 MAP par 1 citoyen à Sebaikia	05
5/09/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP (3 AC et 5 AP) El Maram/Tlemcen lors d'1 forage effectué par une société étrangère (chinoise)	08
11/09/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à Mechtet Bournane / Machrouha	01
29/09/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP découverte par 1 citoyen à Ain Zerga	01
	Tiaret	Découverte de 10 MAP par un citoyen en son domicile à MEDRISSA/SOUGUEUR/Tiaret	10
06/11/2007	Skikda	1 MAP découverte par 1 citoyen à Hammam Tassa El Mrahna	01
11/11/2007	El-Tarf	Destruction d'1 MAP découverte par les ouvriers de la Société COJAAL au village El Firi/Ain El Assel	01
26/11/2007	Chlef	Découverte d'1 MAP à Tamadrara/Chlef	01
<b>TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2007 :</b>			<b>227</b>

**DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2008**

<b>Dates</b>	<b>Wilaya</b>	<b>Description de l'événement</b>	<b>Nbr</b>
20/01/2008	Bordj.B.A	Découverte de 3 MAP Oued Sidi Aissa	03
13/02/2008	Tlemcen	Découverte d'une mine antichar datant de l'ère coloniale à El Makam	
15/02/2008	Tlemcen	Découverte de 7 mines antichar et 5 MAP à El Makam / Zouia	05
14/03/2008	Batna	Découverte d'un obus au douar Ouled Rabah / Ayoun El Assafir d'un obus sans détonateur datant de l'ère colonial par un citoyen au cours de travaux agricole sur son terrain	
23/03/2008	Tébessa	Découverte d'une MAP (mine bondissante) par un citoyen à proximité de son domicile à Berkat El Fres / Ain Zerga.	01
15/06/2008	Alger	Découverte d'une MAP / Tamenfoust	01
18/06/2008	Souk Ahras	2 MAP (1+1) découvertes par des citoyens à Souk Ahras	02
20/06/2008	Tlemcen	Découverte de 5 MPMB à BOUHLOU	05
23/06/2008	Guelma	Découverte d'une MAP à Badji / Mokhtar Medjez Essafa	01
07/07/2008	Sétif	Découverte de 2 MAP sans charge	02
	Sétif	Découverte de 05 MAP découvertes à Ain-Arnat	05
07/07/2008	Bejaia	Une MAP découverte par 01 citoyen à Ouled Soumam / Ouazlaguen	01
09/07/2008	Tlemcen	Découverte d'une MAP par 01 citoyen à Sebdou	01
24/08/2008	Tipaza	Découverte de 2 MAP Karbous	02
26/10/2008	Bouira	Découverte d'une MAP et d'un obus à Kaf Ahcène / Koudiat Taourit	01
08/11/2008	Bouira	Découverte de 03 MAP	03
13/11/2008	Tizi-Ouzou	Découverte d'un MAP à Tizi-Ouzou dans un refuge de terroristes.	01
13/11/2008	Bejaia	Découverte d'une MAP à Sidi Sais / Akbou	01
13/11/2008	El-Tarf	Découverte d'une MAP bondissante à Bouhadjar	01
14/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP / Djebanel El Karmoud / Ighmaa	01
22/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP	01
27/11/2008	Sétif	Découverte de deux MAP	01
30/11/2008	Sétif	Découverte d'une MAP	02
02/12/2008	Sétif	Découverte de 4 MAP	04
03/12/2008	Sétif	Découverte de 24 MAP	24

12/12/2008	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à TAOURA	01
15/12/2008	Sétif	Découverte de 33 MAP (Ain Arnat)	33
19/12/2008	Sétif	Découverte de 17 MAP (Ain Arnat)	17
23/12/2008	Bordj.B.A	Découverte d'une MAP à Djebel Djidia / BBA	01
23/12/2008	Sétif	Découverte de 11 MAP à Ain Arnat	11
<b>TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2008 :</b>			<b>132</b>

### DESTRUCTION DES MAP ISOLEES — ANNEE 2009

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
11/01/2009	Tlemcen	Récupération d'une MAP détenu illégalement par un citoyen à Sidi Medjahed	01
26/01/2009	Tébessa	Découverte de 3 MAP par des militaires dans la zone de Gara Zina / Setah	03
02/02/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Fredj	01
16/02/2009	Bechar	Découverte d'une mine antichar dans la zone de Theniet El moudjahidine	01
20/01/2009	Tlemcen	Découverte de 7 MAP déterrées par les eaux de pluie à Sidi Djilali	07
02/03/2009	Naâma	Découverte de 9 MAP à Lemcif par des citoyens	09
04/03/2009	Blida	Découverte de 10 MAP par un berger à Bouinane	10
05/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP par un citoyen à Oued Karma	01
07/03/2009	Naâma	Découverte de 7 MAP par des ouvriers à Tiout	07
11/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP dans la cour du centre de formation professionnel de Beni Ounif	01
07/05/2009	El Bayadh	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Tifour	01
11/05/2009	El Tarf	Découverte de 8 MAP et d'un obus à Bouhadjar	08
18/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Belgacem	01
23/05/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Mechroha	01
25/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Kerma	01
04/06/2009	Naâma	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Souika	06
07/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Assel	01
11/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par les Garde-Frontières de Bordj Boularès	01
22/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à El Chattl	01
09/08/2009	Tlemcen	Découverte de 3 MAP par des ouvriers d'une entreprise privée à Souani	03

16/08/2009	Naâma	Découverte de 10 MAP par un citoyen à Mekmen Ben AMMAR	10
18/08/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAC par un agriculteur dans un champ agricole à Hadada	
15/11/2009	Tebessa	Découverte d'une MAP par des ouvriers agricoles au cours d'une opération de reboisement au lieudit El Berka à El Kouif. 10 autres MAP ont été édcouvertes aux alentours par les artificiers dépêchés sur les lieux	11
<b>TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2009 :</b>			<b>86</b>

#### DESTRUCTION DES MAP ISOLEES — ANNEE 2010

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
11/01/2010	Bedjaia	Récupération et destruction d'une MAP et d'un obus découverts par un citoyen, en son domicile, à Biziou, Akbou	01
12/01/2010	El Tarf	Récupération et destruction d'une MAP(APMB) découverte par un citoyen à Bouhadjar	01
04/02/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAC découverte par un citoyen à mechta Souatir, Lahdada	01
07/02/2010	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP découverte par un citoyen au douar Berzkal, El Ma Labiodh	01
08/02/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes à Sidi Boudjnane, Souk Larbâa	02
10/02/2010	El Tarf	Récupération et destruction d'une MAP découverte à mechta Loulidja, Zitouna	01
19/02/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAP découverte au niveau de l'école primaire de mechta El Faden, Ouled Idriss	01
04/03/2010	Alger	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Haouch Slimani, Baraki	01
08/03/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ras Moulounia	01
14/03/2010	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Oued Béchar, Gharassa	01
14/03/2010	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Oued Béchar, Gharassa	01

15/03/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 3 MAP à Souani lors du labourage d'un champ agricole	03
02/04/2010	Sétif	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Béni Ourtilane	01
29/04/2010	Tizi Ouzou	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ait Aissa Mimoun lors de travaux d'aménagement de terrain	01
04/05/2010	Alger	Récupération et destruction de 2 MAP, 2 obus, 2 grenades et 305 cartouches de différents calibres lors de travaux de réfection d'un appartement	02
12/06/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Sidi Boudjnane / Souani	01
23/06/2010	Sétif	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	04
04/07/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Souk Ahras	01
08/07/2010	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	01
07/08/2010	Oum El Bouaghi	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Ain Fekroun	01
17/08/2010	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP (APMB) mechta Essania à Ben Djarah	01
26/08/2010	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP (APMB) découverte à Béni Ounif	01
02/09/2010	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	01
29/09/2010	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Béni Ounif par les employés d'une société de travaux publics	01
20/10/2010	Nâama	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'école primaire d'Abd El Moula	01
18/11/2010	Guelma	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes au lieu-dit Kef El Khroubet, Feragha	04
01/11/2010	Boumerdès	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à la plage de Corso	01
19/11/2010	Tébessa	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Berezguene, Bekaria	01
28/11/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes par un citoyen à Sidi Boudjnane / Souani	02
28/11/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes par un citoyen à Ouled Driss	02
06/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 13 MAP découvertes à proximité d'un cantonnement militaire	13

01/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Aricha	01
04/12/2010	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Medjaz Esfa	01
13/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à El Kesdir	04
15/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 02 MAP découvertes à Sidi Boudjnane	02
18/12/2010	El Tarf	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes lors de l'aménagement d'un terrain à la cité Sidi Belkacem	04
<b>TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2010 :</b>			<b>67</b>

**5.5 BILAN DES OPERATIONS DE DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL SAISIES (MIS A JOUR AU 21/12/2010):**

Date	Objet	Juridiction compétente	Griefs	Décision de justice	Base légale
21/12/2006	Saisie de 85 MAP opérée à El-Amria et Bouzedjar.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Détention et usage de munitions de guerre à des fins de pêche.	Définitive du 04/07/2007. Condamnation à 2 ans de prison ferme et 500.000 DA à l'encontre de 2 prévenus et acquittement de 2 autres	Article 27 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions et article 82-1 de la loi n°01-11 du 03 juin 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture
03/02/2008	Saisie de 100 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions.	Cour de Tlemcen	Constitution d'une association de malfaiteurs, importation et commercialisation d'armes de guerre de catégorie 1	Condamnation à 10 ans de prison de 2 prévenus et acquittement de 3 autres.	Article 196 et 177-1 du code pénal (ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée) et 26 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997
31/03/2008	Saisie de 2500 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions à l'ouest du pays.	Tribunal d'Alger	Appartenance à un groupe terroriste et approvisionnement et soutien de groupes terroristes en explosifs	Décision du 20/12/2008. Condamnation à 6 ans de prison et 500.000 DA. Pourvoi en cassation du 06/01/2009. <b>Rejet du pourvoi en cassation le 17/06/2010.</b>	Article 87 bis 4 et 87 bis 7 du code pénal
12/10/2008	Saisie de 60 MAP Opérée à El-Amria.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Commercialisation de munitions de guerre	Condamnation du 15/07/2009 à 1 année ferme et 50.000 DA. Pourvoi du Procureur Général 26/10/2009 par le. <b>Affaire en cours.</b>	Article 26-7 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
15/10/2008	Saisie de 72 MAP opérée à El-Kouif.	Tribunal de Tébessa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1, détention de pièces archéologiques et d'explosifs à des fins de contrebande.	Condamnation du 15/11/2009 à 3 ans de prison d'un prévenu pour détention de munitions de guerre et acquittement pour les autres griefs	Articles 53 et 87 bis 7-1-2 du code pénal, articles 94 et 95 de la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et articles 2 et 10 et l'ordonnance n°05-06 du 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande.

18/03/2009	Saisie de 03 MAP opérée au port de pêche de Khemisti.	Tribunal de Koléa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1	Condamnation, en première instance, du prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA, le 30/08/2009. Réduction de la peine en appel à 2 ans de prison et 50.000 DA, le 10/11/2009. Absence de recours en cassation.	Article 145 du code pénal et articles 10 et 31 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
24/03/2009	Saisie de 116 MAP opérée entre Sebdou et Sidi Djillali.	Cour de Tlemcen	Constitution d'association de malfaiteurs, port et transport de munitions de guerre de catégorie 1, détention illégale d'armes de catégorie 6.	Acquittement au profit de 3 prévenus. Condamnation d'un prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA. Condamnation d'un autre prévenu à 3 ans de prison et 100.000 DA.	Article 53 du code pénal, 36 et 39 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 et 310, 314, 600 et 602 de l'ordonnance n°66-155 du 05 juin 1966 portant code de procédure pénale, modifiée et complétée.
02/02/2010	Saisie de 183 MAP opérée à Maghnia.  Affaire relatée par la presse écrite sous le titre « Saisie de 500 MAP entre Ain Sefra et Tlemcen »	Tribunal de Tlemcen : Désistement de l'affaire au profit du pôle pénal spécialisé d'Oran	Constitution d'une bande criminelle organisée, importation, commercialisation et détention d'explosifs	Condamnation le 02/02/2010 de 5 prévenus à 12 ans de prison et 10 ans de privation des droits civiques et civils et acquittement au profit de 2 autres prévenus. Cette décision a fait l'objet d'un appel du parquet concernant l'acquittement des 2 prévenus et d'un appel des 5 condamnés en première instance. <b>Affaire en cours.</b>	Articles 53 et 87 bis du code pénal et articles 1, 3, 17 et 26 de l'ordonnance 97-06 du 21 janvier 1997, article 3 du décret d'application n°98-96 du 18 mars 1998 et articles 14 et 15 de la loi n°05-06 du 23 août 2005 sur la contrebande.

Confisquées au profit du Domaine Public, les 3.119 mines antipersonnel, objet de ces affaires, ont été remises à la Gendarmerie Nationale qui a procédé à leur destruction.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MINES NEUTRALISEES DU 27/11/2004 AU 31/12/2010

ACTIVITES	RESULTATS OBTENUS
MINES ENLEVEES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES ZONES AVEREES MINEES	527.372 DONT 2.575 MINES ECLAIRANTES
MINES ISOLEES DECOUVERTES	532
MINES ISOLEES DECOUVERTES HORS DES CHAMPS CONNUS (BOUCHONS)	379
MINES DETRUITES SUR DECISION JUDICIAIRE	3.119
MINES POSEES PAR L'ANP	15.626
<b>TOTAL</b>	<b>546.968</b>

**Annexe 1.1 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée**

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

Frontière Est comprenant les wilayat d'El Tarf, de Tébessa et de Souk-Ahras

1	<p><b>6 tronçons :</b></p> <p>1. Tronçon allant du P (4087 500, 465 400) jusqu'à P (4081 100-465 850), long de 0,750</p> <p>2. tronçon allant du Kef Segleb (Cap Roux) (4087-520, 465 625) jusqu'à Koudiet Djibril au P (4081 420, 463 450), long de 9 km</p> <p>3. tronçon allant du P (4084 520, 465 625) jusqu'à P (4084 100, 465 990), long de 1 km</p> <p>4. tronçon allant de Koudiet Djibril P (4081 420, 463 450), jusqu'à P (4079 950, 462 450), long de 2 km</p> <p>5. tronçon sis à Kef Oum T'Boul P (4080 490, 462 650) jusqu'au Sud de Kef Oum T'Boul P (4080 250, 462 600), long de 0,250 km</p> <p>6. tronçon allant de P (4079 950, 462 450) au P (4077 900, 463 400), long de 2,5 km</p>	El Tarf	Souarekh	15,5	29	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	29	Déminage manuel	3.714 MAP +119 mines éclairantes +28 obus	28/12/2008	00
---	---	---------	----------	------	----	-------------------------------------	----	-----------------	---	------------	----

2	<p><b>8 tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant de 400m Sud de Mechtat Ain main (4071- 670, 462 630) jusqu'au P (4071 000,460 100), long de 2,6 km</p> <p>2. tronçon allant de P (4071 700,457 620) à P (4071 700, 457 620), long de 2,2 km</p> <p>3. tronçon allant de Ain Dardar P (470 840,458 220) à P (4071 560,457 560), long de 0,9 km</p> <p>4. tronçon situé au P (4071 720, 461 480), long de 0,9 km</p> <p>5. tronçon situé au P (4071 200, 460 180), long de 0,8 km</p> <p>6. tronçon situé à Ain Tebib au P (4074 200, 458 800), long de 0,8 km</p> <p>7. tronçon situé au P (4070 700, 458 700), long de 0,3 km</p> <p>8. tronçon situé au P (4070 860, 458 360), long de 0,3 km</p>	El Tarf	Rmel-souk	8,8	17,6	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	17,6	Déminage manuel	2.160 MAP +40 mines éclairantes +08 obus	29/062009	00
3	<p><b>5 tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant du Sud Ouest de Ain Yefcha P (4077 625, 464 050 au P (4075 780, 464 360), long de 1,9 km</p> <p>2. tronçon allant de P (4075 780,464 360) à P (4074 840, 464 240), long de 1,6 km</p> <p>3. tronçon allant de P (4070 840,464 240) à P (4071 670,462 630), au Sud de mechtet Ain Smain, long de 3,2 km</p> <p>4. tronçon situé au P (4077 220, 464 240), long de 1,2 km</p> <p>5. tronçon allant du P (4072 960, 463 520) au P (4072 680, 463 360, long de 1,1 km</p>		El-Ayoun	9	18	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	18	Déminage manuel	2.456 MAP +157 mines éclairantes	17/09/2009	00

4	<p><b>6 tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant de la grande plage d'El Kala P (4083 470,451 690) à P (4081 975,454 250), long de 2,8 km</p> <p>2. tronçon allant du pont P (4082 880,452 290) au carrefour des pistes à P (4081 090,454 500), long de 3,4 km</p> <p>3. tronçon allant du carrefour des pistes situé au P (4081 090, 454 500) à l'Est de la RN 44, long de 8,4 km</p> <p>4. tronçon allant de l'Ouest de la RN44 au P (4077 720, 449 220) jusqu'au lac Obéira au P (4078 230, 580 448), long de 1 km</p> <p>5. tronçon situé au P (4081 460,452 800), long de 1 km</p> <p>6. tronçon situé au P (4077 000,451 000), long de 0,9 km</p>	El Tarf	El-Kala	17,5	35	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	35	Déminage manuel	1.718 MAP +32 mines éclairantes +01 obus	25/02/2010	00
5	<p><b>10 tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant de P (4071 700,457 620) au lac Obeira au P (4076 240,448 000), long de 12,1 km</p> <p>2. tronçon allant du carrefour P (4073 000,450 240) à mechtet Fedj Nakhla au P (4072 640,446 440), long de 4,8 km</p> <p>3. tronçon allant de P (4076 260) jusqu'à oued El Kébir au P (4069140,443 500), long de 8,4 km</p> <p>4. tronçon allant du Nord de mechtet Djebbana au P (4070 880, 445 380) jusqu'au Oued El Kébir au P (4068 900, 443 490), long de 3,6 km</p> <p>5. tronçon allant de Oued M'Cida au P (4071 880,444 170) jusqu'à P (4072 570,441 600), long de 2,65 km</p>		Ain El Assel	39, 816	79,632	Carte El Kala 5 et 6 Carte Boutheldja 7 et 8 1/250.000	79,632	-Déminage manuel		Opération de nettoyage en cours	79,632

	<p>6. tronçon situé autour de 2 anciens PO au P (4072 160,454 480) et P (4072 280,454 320), long de 1,7 km</p> <p>7. tronçon situé autour d'un ancien PO dans la zone de djebel Zaouia au P (4072 160,454 480), long de 0,863 km</p> <p>8. tronçon situé autour d'un ancien PO dans la zone de mechtet AEK au P (4074 310,447 950), long de 1,050 km</p> <p>9. tronçon situé autour d'un ancien PO au P (4069 140,443 500), long de 0,653 km</p> <p>10. tronçon allant du Sud Ouest de P (4075 340,448 200) jusqu'au Nord de la commune de Ain El Assel au P (4071 790,445 480), long de 4 km</p>	El Tarf									
6	<p><b>5 Tronçons :</b></p> <p>1-Tronçon allant de 1 km Sud de point 159 (347-3812) vers le Nord Est longeant RN 16 par l'Ouest, long de 3,2 km</p> <p>2-Tronçon allant de 6 km Nord de Hassi Douilet jusqu' au Oglet Bou Moussa longeant la RN 16 par l'Est, long de 42 km</p> <p>3-Tronçon allant de 1 km au Sud du point 71 (328 - 3805) jusqu'au carrefour Negrine - Ferkane, long de 28,6 km</p> <p>4- Tronçon allant de 6 km Sud Est de Ferkane passant par le carrefour Negrine - Ferkane et l'ancien aéroport jusqu'à Oglet Bou Moussa longeant la RN 16, long de 23,2 km</p> <p>5- Tronçon allant de 1,5 km à l'Est de Sidi Salem jusqu'a Oglet Bou Moussa, long de 9 km.</p>	Tébessa		106	318	Carte Negrine NI-32-XIV 1/200.000	318	Déminage manuel	3.326 MAP +23 mines éclairantes +01 obus	15/09/2008	00
			Negrine								

7	<p><b>2 Tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant de Oglat Bou Moussa jusqu'à la zone située au Sud de Soukies longeant du côté Sud de la RN.16 eliant Tebessa à El-Oued, long de 10 km</p> <p>2. tronçon allant du Sud de Oglat Bou Moussa jusqu'au Nord de Ras Chebket Beldja, long de 11,6 km.</p>	Tébessa	Thiedjene	21,6	43,2	Carte Negrine NI-32-XIV 1/200.000	43,2	Déminage manuel	1.032 MAP +23 mines éclairantes	14/02/2009	00
8	<p><b>6 Tronçons:</b></p> <p>1. Tronçon allant de l'Ouest de Bordj- Soukies vers la zone Est de l'ancien aéroport, long de 36,5 km</p> <p>2. Tronçon allant de 02 km Nord de Ras Chebket Beldja jusqu'à la zone de Dj.Djemdjima, long de 33,11 km</p> <p>3. Tronçon situé à hebket El-Safra, long de 1,3 km</p> <p>4. Tronçon situé à Argoub en-Nassia, long de 1,3 km</p> <p>5. Tronçon allant de 200 m à coté de la RN16 jusqu'à la zone de OuedRheznata, long de 5,3 km</p> <p>6. Tronçon allant de 1400 m à coté de la RN 16 jusqu'à Oglat Rheznata, long de 7,11 km</p>		Bir Ater	84,86	169,7	Carte Bir El Ater NI-32-XV 1/200.000	169,7	Déminage manuel	13.273 MAP +364 mines éclairantes +01obus	13/07/2009	00
9	<p><b>2 Tronçons :</b></p> <p>1. tronçon allant de Bled Rhezeneta Point 809 (3852 - 415) vers le Nord Est longeant Bir Sbeikia jusqu'a 800 m au Nord du point 925 (3876 200 – 432 500), long de 33 km</p> <p>2. Tronçon allant de Oglat Rhezeneta P (3853 800-414 510) longeant Bir Sbaika au P 975 (3886 300- 428 000) dans la zone de Djebel Krouima, long de 42,8 km</p>		Safsaf El Oussera	75,8	151,6	Carte Bir El Ater NI-32-XV 1/200.000 + Carte Tébéssa NI-32-XXI 1/200.000	151,6	Déminage manuel	11.890 MAP +320 mines éclairantes +02obus	24/03/2010	00

10	1Tronçon : tronçon allant du Point 925 (3876 200 – 432 500) jusqu'à P (4075 780-464 360) dans la zone de ouedBerzgal, long de 12,2 km	Tébessa	Oum Ali	12,2	24,4	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	24,4	Déminage manuel	1.563 MAP +17 mines éclairantes +02obus	24/03/2010	00	
11	4 Tronçons : 1. tronçon allant du Point (3887 400- 429 200) jusqu'au point (3900,400-428,800), long de 14,1 km 2. tronçon allant de P(3886 300- 428 000) dans la zone de djebel Kroumia au P (3920 600-427 300) dans la zone de Bled El Karba, long de 18 km 3. tronçon situé à 1 km au Nord de P (3894 500-427 900) long de 3,718 km 4. tronçon allant de P (3874 600-424 600) à P (3904 900- 426 800), longeant la RN 16, long de 9,5 km		El Ma El Biodh	45,318	90,636		90,636	Déminage manuel	11.862 MAP +51 mines éclairantes +07obus	21/11/2010	00	
12	4 tronçons : 1. tronçon allant de Blad El Ma Lassoued P (3900 400-428 800) jusqu'à djebel Kechrid P (39 10 600-435 000), long de 11,4 km 2. tronçon allant de Bled El Karba P (3902 400-428 800) jusqu'à Koudiet Taïba P (3913 400-435 000), long de 12,6 km 3. tronçon sis à djebel Bekkaria P (3911 400-433 200), long de 2,37 km 4. tronçon allant de djebel Kechrid P (3911 300-435 100) jusqu'à Koudiet Taïba P (3913 400-435 600), long de 1,5 km		El Haouidjbet	27,870	55,74	Carte Tébessa NJ-32-XXI 1/200.000	55,74	Déminage manuel		Opération de nettoyage en cours		55,74
13	2 tronçons allant de Koudiet Taïba vers le Nord Est jusqu'à djebel El Mouhad		Bekkaria	4,415	8,83	Carte Tébessa NJ-32-XXI 1/200.000	8,83	Déminage manuel		Opération de nettoyage en cours		8,83

14	2 tronçons allant de Koudiet El Kharouba,P(4034 587-421 315) vers l'Ouest longeant la RN 82 jusqu'à limite administrative de la wilaya	Souk-Ahras	Ouled-Driss	22,870	45,74	Carte Bouhadjar feuillet 56 1/25000		Démontage manuel		Opération de nettoyage en cours	45,74
S/ Total				436,394	897,136		897,136		53.294 MAP + 1.146 mines éclairantes + 50 obus		189,94 2

**Annexe 1.2 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée**

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

**Frontière Nord-Ouest comprenant les wilaya de Tlemcen et de Nâama**

1	Tronçon allant de Cap Millona vers le Sud	Tlemcen	Merset Ben M'hidi - Maghnia	1,2		Carte Tlemcen 1/200.000		-Déminage manuel -PEPAM			
2	Tronçon situé à 1,5 km à l'Est de Cap Millona			0,6				-Déminage manuel -PEPAM			
3	Tronçon situé au Sud de Merset Ben Mhidi longeant la frontière			1,4				-Déminage manuel -PEPAM			
4	Tronçon situé à Guenaine longeant le côté Nord de la RN n°72			1,6				-Déminage manuel -PEPAM			
5	Tronçon situé à l'Est de Guenaine longeant le côté Nord de la RN n°72			1,3				-Déminage manuel PEPAM			
6	Tronçon situé à 2,5 km à l'Est de Bab-El-Assa longeant la RN n°72 par le Nord			1,6				-Déminage manuel -PEPAM			
7	Deux Tronçons situés à l'Ouest des Monts des Traras, longeant la RN n°72 de part et d'autre			1,4 et 1,6				-Déminage manuel - PEPAM			
8	Tronçon situé au Sud-Ouest de Maghnia vers Zoudj Beghal			1,8				-Déminage manuel -PEPAM			

9	Tronçon situé à 11 km à l'Ouest de Maghnia, longeant la voie ferrée du côté Ouest	Tlemcen		1,3				-Démontage manuel -PEPAM			
10	Tronçon allant de Smala Si-Medjehed longeant la route menant à Beni Snous à Ras El Asfour vers Sidi Djillali, long de 48 km ;			48				-Démontage manuel -PEPAM			
11	Tronçon situé à 13 km au Sud de Zoudj Beghal longeant la route frontalière par l'Est jusqu'à 5 km au Sud-Ouest de Sidi Djilali			45				-Démontage manuel -PEPAM			
12	<b>Tronçon longeant le côté Ouest de la RN 7 à 2 km de Hassi Melah</b>			43				-Démontage manuel -PEPAM			
13	Tronçon s'étendant de Mekmen Ben Amar jusqu'au Sud de Ain Sefra longeant le côté Ouest de la RN n° 23	Nâama		130				-Démontage manuel -PEPAM			
14	Tronçon à hauteur du croisement des routes au Sud de Mechria			10				-Démontage manuel -PEPAM			
15	Tronçon situé à 22 km au Sud de Naama, longeant Djebel Aouinet Ouled Khaled du côté Est de la RN n°23 à Ain Sefra			59				-Démontage manuel -PEPAM			
16	Tronçon à l'Est de Ain Sefra bouclant le Sud du village de Tiout		Mechria	5	1.635	Carte Mecheria 1/200.000		-Démontage manuel -PEPAM			

17	Tronçon s'étendant de part et d'autre de la route reliant Ain Sefra-Djenien Bourezg jusqu'à hauteur de Zoubia	Naama		241				-Déminage manuel -PEPAM			
18	Tronçon allant de Djenien Bou Rezg vers le Sud Ouest longeant la RN n°06 jusqu'à Oued Lakhdar.		Djenien Bou Rezg	79,2	419	Carte Djenien Bou Rezg 1/20 0.000	419	Déminage manuel	81.087 MAP +92 mines éclairantes	05/07/2010	00
S/Total				674	2.804		419				2.383

**Annexe 1.3 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée**

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

Frontière Sud-Ouest comprenant la wilaya de Béchar

1	Tronçon allant de Nord Est de Mont Leclerc (3550-560,9) longeant la ligne ferroviaire Béchar- Maroc jusqu'à l'Ouest de Hassi Tinkhoud (3550-540,6)	Béchar	Boukais	18,5	176	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	176	Déminage manuel	156 MAP	02/02/2008	00
2	<b>3 Tronçons :</b> 1- Tronçon allant de l'Est de la ligne ferroviaire point 970 (3530-570,9) passant par la commune de Moughel et l'Est de Minabha jusqu'au point 1209(3550-560,2), long de 23.8,4km; 2-Tronçon allant du Nord du Point 1209(3550-560,2) longeant le Nord de Dj Mehiriz, long de 2km; 3-Tronçon longeant le Sud de Dj Aissa, côté Nord de la ligne ferroviaire jusqu'aux frontières de la commune de Moughel et Boukais, long de 2,6km, du point 1209(3550-560-2) au point(3550-560-9).		Moughel	33	302,4	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	302,4	Déminage manuel	170 MAP	04/03/2008	00

3	Tronçon allant du Nord de Guerar Bel Haouari (3520-580,9) longeant le Sud de Dj Lasfar, Talzaza(3530-570,7), Soussifa (3530-570,6) jusqu'au Point 970(3530-570,9), long de 26,3km;	Béchar	Lahmer	26,3	263	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	263	Déminage manuel	4.379 MAP +28 mines éclairantes	04/03/2008	
4	<b>2 Tronçons :</b> 1- Tronçon allant du côté Est de la RN n°06, près du carrefour de Ben Zireg et la RW n° 12 jusqu'à 1Km au Sud du point 963(3530-600,5), long de 49,6km;  2-Tronçon longeant le côté Ouest de la ligne ferroviaire de l'ancien station de Ben Zireg versle Nord du Point 963 jusqu'au Nord de Guerar Bel Haouaria, long de26,5km.	Béchar		76,1	176	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000 Carte Ben Zireg NH30 XXIII 1/20 0.000	176	Déminage manuel	83.460 MAP +28 mines éclairantes	01/06/2008	00
5	<b>4 Tronçons :</b> 1- Tronçon longeant l'Est de la RN 6 de Djenien Bou Rezg vers Meksem Ariche passant par BeniOunif, long de 102,2km; 2- Tronçon situé au Nord de Zoubia longeant le coté Est de la RN n° 16, longueur de 15 km; 3- Tronçon situé au Sud de Djenien Bou Rezg longeant la voie ferrée du coté Est jusqu'à Zoubia, long de 25 km; 4-Tronçon s'étendant de Djenien Bou Rezg passant par Ras Nif Rih puis Djebel Kerdacha longeant le Sud de la RN n°6 à 10km au Sud de Zoubia, long de 38km de P(3560-690-6) à (3560-680-4).	Beni Ounif		180,2	1.505	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000 + Carte Beni Ounif NI 30 V 1/20 0.000		Déminage manuel -PEPAM	Opération de nettoyage en cours d'exécution (85.147 MAP +313 mines éclairantes déjà détruites au 21/12/2010)		
S/Total				153,9	937,4		937,4		88.165 MAP 56 mines éclairantes		1.505

**Annexe 2.1 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée**

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (ha)	Statut de la zone	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Nombre de victimes de 1962 à 2005	Nombre de victimes à compter de 2006
----	---	--------	----------	---	--	-------------------	---	-----------------------------------	--------------------------------------

Frontière Est comprenant les wilayat d'El Tarf, de Guelma, de Souk Ahras et de Tébessa

1		El Tarf	El Tarf	42	84	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	21 dont 2 de sexe féminin	00
2			Zitouna	30	60	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	13 dont 1 de sexe féminin	01
3			Ain Kerma	36	72	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	56 dont 2 de sexe féminin	01
4			Bouhadjar	18	36	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.		00

5		El Tarf	Oued Zitoun	06	12	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.		00
6			Echatt	08	16	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.		00
7			Ben M'Hidi	17	34	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	04	00
8			Besbes	24	48	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	04	00
9			Dréan	6		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.		00
10			Chihani	12		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.		00

10 communes sur 23 demeurent impactées dans la wilaya d'El Tarf

11			Ouilène	12	24	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	3 dont 1 de sexe féminin	00
12			Taoura	33	66	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	55 dont 14 de sexe féminin 5	00
13			Sidi Fredj	16	32	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	18 dont 3 de sexe féminin	00
14		Souk Ahras	Mechroha	24	48	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	35 dont 8 de sexe féminin	00
15			Souk Ahras	16	32	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	103 dont 28 de sexe féminin	00

16		Souk Ahras	Zaârouria	55	110	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	18 dont 4 de sexe féminin	00
17			Dréa	24	48	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	9 dont 1 de sexe féminin	00
18			MDaourouch	20	40	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	23 dont 2 de sexe féminin	00
19			Oued El Kabarit	50	100	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	7 dont 2 de sexe féminin	00

9 communes sur 26 demeurent impactées dans la wilaya de Souk Ahras

21		Guelma	Oued Fragha (Boukemouz a)	116	232	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	4 dont 1 de sexe féminin	00
22			Bouchegouf			Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	4 dont 1 de sexe féminin	00
23			M'Djez Es Safa			Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	02	00

3 communes sur 34 demeurent impactées dans la wilaya de Guelma

24		Tébessa	El Kouif	41	82	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	17	00
25			Ain Zerga	46	92	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	35 dont 3 de sexe féminin	00
26			El Meridj	44	88	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	16	00
27			El Ouenza	17	34	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	13 dont 2 de sexe féminin	00
28			Tébessa	28	56	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	11 dont 1 de sexe féminin	00
29			Boulhas Eddir	28	56	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	01	00

30		Tébessa	Morsott	50	100	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	20 dont 1 de sexe féminin	01
31			El Aouinet	46	92	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	07	00
32			Boukhadra	10	20	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	02	

9 communes sur 25 demeurent impactées dans la wilaya de Tébessa

S/Total				887	1.774			554	03
---------	--	--	--	-----	-------	--	--	-----	----

**Annexe 2.2 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée**

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (ha)	Statut de la zone	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Nombre de victimes de 1962 à 2005	Nombre de victimes à compter de 2006
----	---	--------	----------	---	--	-------------------	---	-----------------------------------	--------------------------------------

Frontière Sud Ouest comprenant la wilaya de Béchar

1	Mont du Maréchal LECLERC	Béchar	Boukais	05	10 ha	Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 <sup>o</sup> phase de déminage. Nécessité d'un traitement supplémentaire.	Retraitement de la zone. PEPAM.	00	00
---	-----------------------------	--------	---------	----	-------	--	------------------------------------	----	----